

Image not found or type unknown



Falsification de chèque bancaire

Par **claudesc_old**, le **10/10/2007** à **07:22**

bonjour,rrnrje suis séparé de ma femme et en instance de divorce, avant cette procédure nous avons envisagé la construction d'une maison et avons remis un chèque de provision de 8259 euros au constructeur.rnsuite à la demande de divorce nous avons réclamé le remboursement de la totalité du chèque que le constructeur nous a remis et libellé au nom de MR. ET MADAME S..... CLAUDE.rnor ma femme a pris ce chèque et l'a falsifié grossièrement en le transformant en : MR OU MADAME S..... CLAUDE afin de le remettre sur son compte personnel. sa banque l'ayant rejeté ce dernier m'a été adressé et effectivement on s'aperçoit de la surpecherie flagrante de plus ma femme l'a signé au dos en y indiquant son numéro de compte personnel.rnrnma question est : puis-je poursuivre ma femme pour falsification de chèque dans le but de ne pas partager la somme puisque nous sommes mariés sous le régime de la communauté.rnrnmerci pour votre réponse